

Arrêté n° « FDSP – Licence - 5 »

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 17 mai 2018 accordant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la licence « **Droit, Economie, Gestion** » mention « **Droit** », **Parcours Droit et Lettres** est composé comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

LICENCE 1^{ère} année
Semestre 1
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> <u>Présidente</u> : Mme Julie SOUHAMI [Suppléant : M. Vincent PERRUCHOT-TRIBOULET] <u>Liste des membres</u> : M. Denis COLLOMP [Suppléante : Mme Valérie NAUDET] M. Julien BROCH [Suppléant : Mme Gwendoline LARDEUX] <u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> <u>Liste des membres</u> :
Semestre 2 et 1^{ère} année
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> <u>Présidente</u> : Mme Julie SOUHAMI [Suppléant : M. Vincent PERRUCHOT-TRIBOULET] <u>Liste des membres</u> : M. Denis COLLOMP [Suppléante : Mme Valérie NAUDET] Mme Gwendoline LARDEUX [Suppléant : M. Julien BROCH] <u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> <u>Liste des membres</u> :

LICENCE 2^{ème} année

Semestre 3

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Présidente : Mme **Julie SOUHAMI** [Suppléant : M. Vincent PERRUCHOT-TRIBOULET]

Liste des membres :

Mme **Valérie NAUDET** [Suppléant : M. Denis COLLOMP]

M **Julien BROCH** [Suppléant : Mme Gwendoline LARDEUX]

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Semestre 4 et 2^{ème} année

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Présidente : Mme **Julie SOUHAMI** [Suppléant : M. Vincent PERRUCHOT-TRIBOULET]

Liste des membres :

Mme **Valérie NAUDET** [Suppléant : M. Denis COLLOMP]

Mme **Gwendoline LARDEUX** [Suppléant : M. Julien BROCH]

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

LICENCE 3^{ème} année

Semestre 5

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Présidente : Mme **Julie SOUHAMI** [Suppléant : M. Vincent PERRUCHOT-TRIBOULET]

Liste des membres :

Mme **Valérie NAUDET** [Suppléant : M. Denis COLLOMP]

M. **Gil CHARBONNIER** [Suppléante : M. Franck PETIT]

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Semestre 6 et JURY DE MENTION

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Présidente : Mme **Julie SOUHAMI** [Suppléant : M. Vincent PERRUCHOT-TRIBOULET]

Liste des membres :

Mme **Valérie NAUDET** [Suppléant : M. Denis COLLOMP]

M. **Gil CHARBONNIER** [Suppléant : M. Franck PETIT]

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Article 2 : Le Doyen de la Faculté de droit et de science politique et le Directeur Général des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 13 novembre 2023



Pour le Président et par délégation,
Le Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique
Jean-Baptiste PERRIER